

**Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs
Samedi 25 juin 2022 – Dimanche 26 juin 2022**

Paris

Relevé de décisions

Élus présents le samedi 25 juin 2022 :

Alexis Cahen	Didier Fretel	Joël Gautier
Larbi Houari	Loriane Lebret	Olivier Macard
Sophie Milliet	Emily Minaud	Jean-Baptiste Mullon
Didier Pascal	Sébastien Peter	Éloi Relange
Mathieu Ternault	Matthieu Vieira	Jocelyne Wolfangel

Élus représentés le samedi 25 juin 2022 :

Lara Armas, représentée par Jean-Baptiste Mullon.

Laurie Delorme, représentée par Éloi Relange.

Pauline Guichard, représentée par Jean-Baptiste Mullon.

Éric Le Rol, représenté par Didier Fretel.

Marion Penalver, représentée par Didier Pascal.

Jean-Alain Steinfeld, représenté par Didier Fretel.

Bachar Koutly, représentant Marc Gatine et Patrick Lauféron arrive à 16h30.

Est présent le samedi 25 juin 2022 :

Jordi Lopez, Directeur Technique Fédéral

NB : Johanna Basti ayant démissionné de son mandat le 15 mai 2022, elle se voit remplacée par Patrick Lauféron.

Première journée, samedi 25 juin 2022 :

Éloi Relange demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour, nécessitant un vote :

- Demande du club de Sète (34) pour organiser un rapide le samedi 20 août 2022 durant le CDF d'Albi, à l'occasion d'une fête locale (St-Louis).
- Modification de la composition de la commission fédérale de discipline et de la commission d'appel

Jocelyne Wolfangel souhaite revoir la fiche de frais de missions des bénévoles.

Vote n°1

Il est proposé d'ajouter les 3 points précédents à l'ordre du jour de ce Comité Directeur.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

INSTITUTIONNEL :

1. Approbation du compte rendu du Comité Directeur des 19 et 20 mars 2022

Vote n°2

Il est proposé d'approuver le compte rendu du Comité Directeur des 19 et 20 mars 2022, qui a été publié sur le site Internet fédéral.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 3 Gautier, Milliet, Wolfangel

2. Dates institutionnelles saison 2022-2023

Vote n°3

Il est proposé l'assemblée générale le samedi 29 avril 2023 à Agen

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°4

Il est proposé pour la saison 2022-2023 les réunions du Comité Directeur aux dates suivantes : 19/20 novembre 2022, 18/19 mars 2023, 17/18 juin 2023.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

COMPÉTITIONS :

1. Demande d'homologation du rapide de Sète à l'occasion de la fête locale de St-Louis le samedi 20 août 2022 durant le Championnat de France d'Albi.

Vote n°5

Il est proposé de se prononcer sur la demande d'homologation de ce tournoi de parties rapides.

Pour : 18

Contre : 1 Pascal

Abstention : 4 Cahen, Macard, Minaud, Ternault

2. Règlements de compétitions présentés par la Commission Technique :

Championnat de France A01

Vote n°6

Modification de l'article 1.1 du règlement A01 : remplacer la mention « au moment de leur qualification » par « au 1^{er} avril de la saison en cours ».

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Championnat de France des clubs A02

Vote n°7

Modification de l'article 1.2 du règlement A02 : intégration de la N4 à cet article et ajout du mot uniquement en toute dernière phrase pour obtenir la mention « sa place revient uniquement à l'équipe deuxième de son groupe ».

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°8 (arrivée de Bachar Kouatly, représentant Marc Gatine et Patrick Lauféron)

Modification de l'article 1.3 du règlement A02. Ajout de sanctions sportives pour les clubs de Top 16 et N1 n'ayant pas d'équipe disputant les interclubs jeunes ou féminins. Il est proposé de se prononcer sur une relégation au niveau inférieur la saison suivante, non cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive

Pour : 22

Contre : 2 Houari, Peter

Abstention : 0

Vote n°9

Modification des articles 2.1a et 2.a.b du règlement A02. Remplacement du Président par la Ligue.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°10

Modification de l'article 3.6 du règlement A02. Ajout de la mention « à l'aide du site fédéral » pour le contrôle des licences. Ajout de la mention « l'heure prévue de début de la rencontre » pour l'heure limite de prise de licence.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°11

Modification de l'article 3.7.d du règlement A02. Remplacement de la première phrase par : « la participation d'un joueur ou d'une joueuse à plusieurs équipes d'une même division est interdite ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°12

Modification de l'article 3.11.a du règlement A02. Validation de l'obligation de transmission du Pv de la rencontre au plus tard à 22h le jour même. Pour les rencontres débutant après 14h15 (notamment les samedis), ou celles se disputant dans un club neutre, il sera exigé la transmission du résultat au plus tard à 22h le jour même, puis le Pv dans les 24h. La publication des Pv d'une ronde de samedi ne doit être faite que si tous les Pv du groupe sont réceptionnés.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°13

Modification de l'article 4.2 du règlement A02. Ajout de la phrase : « une équipe bénéficiant d'une exception ne marque aucun point ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°14

Modification de l'article 4.4 du règlement A02. Modes de départages, dans l'ordre, des équipes ayant terminé à la même place dans des groupes différents.

1. Ratio points de matches / nombre de matches joués.
2. Ratio différentiel / nombre de matches joués.
3. Ratio points de parties / nombre de matches joués.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Coupe Jean-Claude Loubatière C03

Vote n°15

Modification de l'article 1.2 du règlement C03. Ajout de la phrase : « lors des deux premières phases de cette compétition, qualifier une équipe supplémentaire pour la phase suivante si le quota de 10% de joueuses est atteint pour la phase concernée ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°16

Modification de l'article 2.5 du règlement C03. Ajout de la phrase : « lors de la phase départementale, l'arbitre peut être joueur si le nombre d'équipes n'excède pas 5 ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°17

Modification de l'article 3.8 du règlement C03. Ajout de la mention : « prévenir le Directeur de la compétition ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Championnat de France des clubs féminins F01

Vote n°18

Modification de l'article 3.11.3 du règlement F01. Validation de l'obligation de transmission du Pv de la rencontre au plus tard à 22h le jour même (sans les exceptions de l'article 3.11.a du championnat de France des clubs).

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°19

Modification de l'article 4.2 du règlement F01. Ajout de la phrase : « une équipe bénéficiant d'une exception ne marque aucun point ».

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Championnat de France individuel féminin de parties rapides F02

Vote n°20

Modification de l'article 1.1 du règlement F02. Proposition de permettre la participation aux jeunes femmes sous code étranger, scolarisées en France, de participer à cette compétition comme pour les championnats de France jeunes.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°21

Modification de l'article 1.2 du règlement F02. Proposition de supprimer la phase départementale.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°22

Modification de l'article 3.4 du règlement F02. Proposition de supprimer les départages en blitz en cas d'égalités.

Pour :	19	
Contre :	5	Minaud, Mullon, Pascal, Penalver, Vieira
Abstention :	0	

Championnat de France des Jeunes J01

Vote n°23

Modification de l'article 2.3 du règlement J01. Proposition de fixer au plus tard un mois avant la phase suivante la date limite pour organiser les qualifications dans les Comités Départementaux.

Pour :	23	
Contre :	1	Vieira
Abstention :	0	

Vote n°24

Modification de l'article 2.4 du règlement J01. Indiquer que pour les quotas départementaux des tournois mixtes, le calcul comprend les garçons et les filles.

Pour :	24	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Championnat de France interclubs Jeunes J02

Vote n°25

Modification de l'article 4.2 du règlement J02. Ajout de la phrase : « une équipe bénéficiant d'une exception ne marque aucun point ».

Pour :	24	
Contre :	0	
Abstention :	0	

3. Championnat de France Scolaire J03

Vote n°26

Proposition d'adopter le nouveau règlement du Championnat de France Scolaire présenté.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Sophie Milliet doit s'absenter et laisse son pouvoir à Joël Gautier.

DIRECTIONS ET COMMISSIONS

1. Commission Fédérale de Discipline (CFD) et Commission d'Appel (CA)

Vote n°27

Proposition de nommer Maître Manon Lefas comme membre de la CFD et Maître Julien Lombard comme membre de la CA.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

2. Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA)

Vote n°28

Proposition de porter l'indemnisation des formateurs d'Arbitres lors des stages Fide à 150 € par jour, en supprimant la ligne « examens Fide » (article 7.2.4 des tarifs fédéraux) ; le formateur adjoint gardant une rémunération de 100 € par jour.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°29

Proposition de fixer une indemnisation de 250 € pour la conception et la correction d'un sujet d'examen.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°30

Proposition d'instaurer une pénalité financière de 50 € en cas de retard de traitement par l'organisateur d'un stage de formation d'Arbitres. Deux délais de traitement maximums sont soumis au vote : 7 jours ou 14 jours.

Pour 7 jours 8 voix
maximum:

Pour 14 jours 12 voix
maximum :

Abstention : 4 voix

FORMATION

Vote n°31

Proposition d'actualiser l'indemnisation des Entraîneurs (H/F) des Équipes de France Jeunes selon les barèmes journaliers suivants : GMI = 200 €, MI = 170 €, Autres = 140 € ; les titres mentionnés étant Mixtes.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1 Gautier

Élus présents le dimanche 26 juin 2022 :

Alexis Cahen	Didier Fretel	Marc Gatine
Pauline Guichard	Larbi Houari	Bachar Kouatly
Patrick Lauféron	Loriane Lebret	Emily Minaud
Jean-Baptiste Mullon	Didier Pascal	Sébastien Peter
Éloi Relange	Mathieu Ternault	Matthieu Vieira

Élus représentés le dimanche 26 juin 2022 :

Lara Armas, représentée par Jean-Baptiste Mullon.

Laurie Delorme, représentée par Éloi Relange.

Joël Gautier représenté par Larbi Houari.

Éric Le Rol, représenté par Didier Fretel.

Olivier Macard, représenté par Éloi Relange.

Marion Penalver, représentée par Didier Pascal.

Jean-Alain Steinfeld, représenté par Didier Fretel.

Jocelyne Wolfangel, représentée par Larbi Houari.

Élue absente, excusée, non représentée : Sophie Milliet.

Seconde journée, dimanche 26 juin 2022

ADMINISTRATION

Vote n°31

Proposition que le Comité Directeur traite au cas par cas les requêtes de changement de sexe sur une licence.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Vote n°32

Proposition de convoquer une Assemblée Générale des clubs du Lot et Garonne à une date fixée par le Bureau, au plus tard le 30 septembre 2022.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Un compte rendu plus détaillé sera publié ultérieurement.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,

Éloi RELANGE



Le Secrétaire Général de la FFE,

Didier FRETTEL

